

# Grille de lecture du bulletin des deuxième et troisième degrés

## Les évaluations formatives

---

Les évaluations à valeur formative font partie intégrante de l'apprentissage qu'elles permettent de réguler. Elles posent sur les différentes productions de l'élève un regard analytique et diagnostique sur la maîtrise des ressources (savoir, savoir-faire et attitudes face au travail), sur les stratégies d'apprentissage et de réalisation des tâches ainsi que sur la maîtrise des compétences exercées et évaluées lors de la période concernée. Elles constituent pour l'élève un entraînement.

La détermination de la lettre (TB, B, S ou I) attribuée pour chaque branche est une appréciation générale du travail journalier qui tient compte :

- du nombre de compétences atteintes par rapport au nombre de compétences évaluées ;
- du niveau de maîtrise de chacune des compétences évaluées.

## Les évaluations certificatives

---

Les évaluations certificatives ont pour but de mesurer le degré de maîtrise des compétences qu'à atteint l'élève. Le niveau de maîtrise est concrétisé suite à la passation d'examens enregistrés dans les colonnes « Noël » et « Juin ».

## Les décisions

---

Lors des délibérations de juin, le conseil de classe examine les évaluations certificatives afin d'évaluer si l'élève a atteint un degré de maîtrise suffisant pour poursuivre des études dans l'année supérieure (art.22 du décret du 29 juin 1984).

Pour chaque discipline, la réussite se traduit en fin d'année par la lettre TB (pleine réussite), B (réussite) ou S (réussite suffisante). La lettre I indique une insuffisance.

Dans le qualifiant, le conseil de classe délibère de l'année en tenant compte des compétences acquises dans le cadre des cours généraux et de l'ensemble de la formation qualifiante.

La décision finale vous est communiquée dans la rubrique « Décision du conseil de classe » suivie d'un éventuel « conseil d'orientation » pour l'année future.

Pour les années sanctionnées par un certificat de qualification, un jury de qualification communique sa décision en terme de réussite ou d'échec.

## Exemples partiels de bulletins

But : réguler les apprentissages et l'enseignement

But : mesurer le degré de maîtrise

FORMATION COMMUNE	ÉVALUATIONS FORMATIVES			ÉVALUATIONS CERTIFICATIVES		
	P1	P2	P3	Décembre	Juin	Année
<b>Français (5h) - M<sup>me</sup> Yourcenar</b>	S	B	S	68	74	<b>B</b>
C1 - Justifier, expliciter (10)	7	7.5	8	8	7	<b>M</b>
C2 - Mener une recherche (15)	8		7.5	9	11	<b>M</b>
C3 - Réduire, résumer, synthétiser (15)	10	13		12	13	<b>M</b>
C4 - Défendre une opinion par écrit (15)		12			11	<b>M</b>
C5 - Défendre une opinion à l'oral (15)			6		5	<b>NM</b>
C6 - S'inscrire dans une œuvre culturelle (15)	11		10	13	14	<b>M</b>
C7 - Relater des expériences culturelles (15)			12		13	<b>M</b>

Compétence non évaluée lors de cette période

Compétence non évaluée à l'examen

M : maîtrisé    NM : non maîtrisé